

FORMATION DU RÉFÉRENT DU CSE EN MATIÈRE DE LUTTE CONTRE LE HARCÈLEMENT SEXUEL ET LES AGISSEMENTS SEXISTES

OBJECTIF DE LA FORMATION

Cette formation permet au référent du Comité social et économique d'acquérir les connaissances indispensables à l'exercice de sa mission en matière de lutte contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes.

PROGRAMME

LES VIOLENCES SEXISTES SEXUELLES ET MORALES AU TRAVAIL

- **LES CHIFFRES DU HARCÈLEMENT AU TRAVAIL**
- **DÉFINITION JURIDIQUE DU HARCÈLEMENT MORAL AU TRAVAIL**
- **DÉFINITION JURIDIQUE DU HARCÈLEMENT SEXUEL AU TRAVAIL**
- **DÉFINITION JURIDIQUE DU SEXISME AU TRAVAIL**
- **DÉFINITION JURIDIQUE DU CYBERHARCÈLEMENT AU TRAVAIL**

LES ACTEURS DE PRÉVENTION

- **IDENTIFIER LES ACTEURS INTERNES EN MATIÈRE DE LUTTE CONTRE LE HARCÈLEMENT**
- **IDENTIFIER LES ACTEURS EXTERNES DANS LA LUTTE CONTRE LE HARCÈLEMENT**

FORMATION OBLIGATOIRE
Article de référence : Article L 2315-18 du code du travail
Public concerné : Le référent en matière de lutte contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes

DURÉE
1 jour : 7 heures (1 jour)
2 jours : 14 heures (2 jours)

PUBLIC
Cette formation s'adresse aux membres du CSE désignés comme référents en matière de lutte contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes.

PRÉ-REQUIS
Aucun.

MODALITÉ
Présentiel et/ou distanciel

INDICATEURS DE RÉSULTATS
Taux de satisfaction : 94,1 % (15 répondants)
Indicateurs calculés sur les 24 derniers mois.

TARIFS

INTRA — **De 1 à 14 participants**

1 jour - À partir de 850 € net de taxe
2 jours - À partir de 1 500 € net de taxe

INTER

1 jour - 200 € net de taxe / participant
2 jours - 400 € net de taxe / participant

PROGRAMME - SUITE

CRÉER UNE CARTE DES ACTEURS DE LA PRÉVENTION

DÉTECTION DES RISQUES ET DES SITUATIONS PROBLÉMATIQUES

IDENTIFIER LES FACTEURS DE RISQUES

CARTOGRAPHIE DES RISQUES DE HARCÈLEMENT DANS L'ENTREPRISE

LA STRATÉGIE DU HARCELEUR

PRÉVENTION ET ACTION DU CSE

ETABLIR DES MESURES DE PRÉVENTIONS CONTRE LE HARCÈLEMENT

SENSIBILISER ET ENGAGER LES SALARIÉS CONTRE LE HARCÈLEMENT

CONCEPTION ET DÉPLOIEMENT DE CAMPAGNES DE SENSIBILISATION

LE DROIT D'ALERTE DU CSE EN CAS DE HARCÈLEMENT

AGIR EN CAS DE HARCÈLEMENT

MENER L'ENQUÊTE



MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Une formation opérationnelle pour prendre sa place de référent au sein du CSE. Les études de cas et simulations d'entretien permettent de travailler l'écoute, le recueil factuel et l'orientation d'un signalement. Les exercices précisent les possibilités d'action du référent, les limites de son rôle et la coordination avec les autres acteurs.

MOYENS ET ASSISTANCE PÉDAGOGIQUES EN DISTANCIEL

Formation par visioconférence : type classe virtuelle avec assistance technique et pédagogique

Chaque participant doit disposer d'une adresse e-mail valide

Matériel requis : ordinateur (avec webcam, micro, casque ou haut-parleurs et connexion internet)

MODALITÉ D'ÉVALUATION

- Des questions et des mises en situation évaluent la compréhension du rôle, la posture d'écoute et la pertinence des actions proposées. Les débriefings permettent d'ajuster les pratiques. La participation est suivie par émargement et une attestation est délivrée.

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

- Un support dématérialisé, des fiches de repères juridiques et des outils d'aide à l'accueil d'un signalement sont remis. Ils permettent de retrouver les étapes utiles et de préparer des actions de sensibilisation adaptées.

MODALITÉ DE SANCTION

- Attestation de formation

PROFIL DU FORMATEUR

- Un intervenant disposant de compétences en droit social, en fonctionnement du CSE et en prévention du harcèlement sexuel et des agissements sexistes. Il relie les repères juridiques aux situations concrètes du mandat.

DÉLAIS D'ACCÈS

- Inter : Délai de réponse à la demande de devis sous 48 heures après prise de contact. La formation est programmée aux dates et lieux définis lors de l'inscription.
- Intra : Le délai de réponse à la demande de devis est de 48 heures après prise de contact. Un délai d'au moins 15 jours est nécessaire pour organiser la formation.

RECYCLAGE ET VALIDITÉ

- Durée de validité : 48 mois

ACCESSIBILITÉ ET ACCÈS HANDICAP

- En cas de besoin spécifique ou d'obstacle identifié, il est possible de contacter le référent handicap et inclusion à l'adresse suivante : inclusion@ldformationconseil.com.

AVANTAGE FORMATION CSE

- En suivant une formation éligible, votre CSE bénéficie de l'avantage commercial précisé dans le devis.
- Plateforme Avantage CSE - Accès offert au CSE
- Agora Connect - Six mois offerts après une formation SSCT éligible en intra
- Services Agora CSE - 25 % de réduction sur une première commande
- L'offre applicable est précisée dans le devis.